

150. Nonobstant le chiffre du salaire ci-dessus mentionné comme attaché à une charge ou emploi quelconque, à la nomination du Conseil-de-Ville, le conseil en nommant ou appointant, ci-après, aucune personne pour en remplir les devoirs, pourra fixer le chiffre de son salaire par résolution, et faire tous changements dans les devoirs à remplir, avec tel et semblable effet que si le présent règlement eut été passé ainsi, ou suspendu partiellement dans son effet, quant à l'objet particulier, faisant le sujet d'une telle résolution.

Effet des résolutions spéciales du Conseil.

ent les pro-
alcitrant aux
e la dite 22e
nt de suite
ant autorisée
même avec
devient né-
ts publics ;
avant com-
ent de tous
articles, ou-
n vertu des
e cessera de
es ou char-
e statué for-
l'effet des-
e ou anté-

que lors-
on de l'au-
un devoir
autre que
s incompa-
est appelé
sera tenu
que le con-
ance à cet
ployé mu-
heures du
s travaux
n employé
aucun des
qu'il soit
e mettant
s éventua-
ns spécia-
e annuel,